

# POURQUOI TRANSFORMER LES ADHÉSIONS EN DON ?

Les associations récupèrent de la **trésorerie** et se retrouvent **moins impactées financièrement**

L'occasion pour les adhérents de **récupérer une partie de la dépense** effectuée en début d'année

## COMMENT TRANSFORMER LES ADHÉSIONS EN DON ?

### 1 L'association doit être **habilitée** à **émettre des reçus fiscaux**

- Toute association loi 1901 est en mesure de recevoir des dons
- L'association agit dans un domaine d'intérêt général
- L'association a un caractère non lucratif
- L'association n'agit pas au profit d'un cercle restreint

### 2 L'adhérent réalise une **déclaration explicite**

- Elle peut prendre la forme d'un courrier ou d'un mail daté et signé adressé à l'association :

« Je soussigné [nom et prénom de l'intéressé] certifie renoncer au remboursement du montant des services ou prestations non rendus par [nom de l'association] du fait de l'épidémie de Covid-19 et en conséquence laisser à [nom de l'association] le montant de ma cotisation en tant que don à hauteur de...euros»

### 3 L'association remplit le **CERFA**

- La date indiquée sur le reçu fiscal qui doit correspondre à celle du don et non la date d'inscription
- Il est conseillé, pour ne pas interférer avec les déductions fiscales qui vont être proposées sur l'année 2021, de dater ce don au 31/12/2020

### 4 La transformation est possible **si l'adhérent a réglé son adhésion par :**

- Espèce
- Chèque
- Virement
- Carte Bancaire



Les règlements d'adhésions effectués avec des chèques ANCV, des coupons sports, des chèques CE doivent être retirés des montants de dons que pourraient faire les adhérents.



Les adhérents non imposables ne sont pas concernés par la transformation de l'adhésion en don.